

La visite ad limina des évêques à Rome en avril 2020

L'histoire des visites « ad limina »

D'après le Directoire pour la visite ad limina, publié par le Saint-Siège en 1988, il n'existe pas de date précise concernant l'apparition dans l'histoire des premières visites ad limina mais de nombreux témoignages mentionnent son existence dès le IV^e siècle. Saint Grégoire le grand établit au VI^e siècle que cette visite aurait lieu tous les cinq ans.

Au XVI^e siècle, suite au concile de Trente, Sixte Quint réforma, par la constitution apostolique *Romanus Pontifex* (1585), la discipline régissant les visites ad limina en y introduisant une règle imposant l'obligation d'informer le Pape périodiquement sur l'état matériel et spirituel des Églises particulières.

Malgré les innovations des souverains pontifes successifs, les trois aspects fondamentaux de la constitution sixtine concernant les visites ad limina demeurent. Il s'agit de vénérer les tombeaux des Apôtres Pierre et Paul dans leurs basiliques, rendre visite au Pape et remettre un rapport sur la situation du diocèse.

À l'origine, chaque évêque devait, en personne, se présenter à Rome. Les papes Paul VI et Jean-Paul II ont fait évoluer



Visite ad limina mars
2020 Au près des
apôtres Pierre et Paul,
prier et enraciner notre
communio ecclésiale
pour une Église
sacrement de la
Miséricorde pour tous
les hommes et femmes
d'aujourd'hui !

cette tradition notamment avec la constitution *Pastor Bonus* (1988).

Les visites ad limina sont, aujourd'hui, organisées par groupes d'évêques (provinces ecclésiastiques ou inter provinces).

Ecclésialement, elles permettent pour chaque évêque, une rencontre avec celui qui est à la tête de l'Église, le Pape et ses collaborateurs et une expérience de communion avec ses frères évêques. Les évêques français se rendent à Rome en trois grands groupes, regroupant chacun cinq des quinze provinces ecclésiastiques de France métropolitaine. Les précédentes visites ad limina des évêques français ont eu lieu en 2003-2004 puis 2012. Au sein de la Congrégation pour les évêques, le « bureau de la coordination des visites ad limina » organise les visites des différents dicastères. Les évêques s'y rendent ensemble et l'un d'entre eux est désigné pour prendre la parole au nom du groupe.

Le bureau de la coordination des visites ad limina prend en charge toutes les questions concernant la préparation des visites officielles, le calendrier, et le programme des célébrations dans les quatre basiliques majeures : Saint-Pierre, Saint-Jean-de-Latran, Saint-Paul-hors-les-Murs et Sainte-Marie Majeure.

Pour préparer leurs visites, les évêques rédigent un rapport concernant leur diocèse, sur la base d'un questionnaire fourni par Rome. Ces rapports, qui font plusieurs centaines de pages, sont transmis au Saint-Siège plusieurs mois avant les visites et leurs contenus sont répartis dans les différents dicastères (ministères) de la Curie, en fonction des thématiques abordées.

Groupe 1 : du 9 au 13 mars concerne les provinces de Rouen, Rennes, Poitiers, Tours et Bordeaux soit 33 évêques.

Province de Tours

Mgr Vincent Jordy Archevêque de Tours

Mgr Jean-Pierre Batut, Évêque de Blois

Mgr Jérôme Beau, Archevêque de Bourges

Mgr Philippe Christory, Évêque de Chartres

Mgr Jacques Blaquart, Évêque d'Orléans

Au programme

Lundi 9

10.30 Audience avec le Saint-Père

15.00 Conseil Pontifical de la Culture (Via Conciliazione, 5)

16.00 Conseil Pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens (Via Conciliazione, 5)

16.00 Conseil Pontifical pour les Textes Législatifs (P.zza Pio XII, 10)

16.00 Conseil Pontifical pour le Dialogue Interreligieux (Via Conciliazione, 5)

Mardi 10

9.30 Congrégation pour les Évêques (P.zza Pio XII, 10) - groupe 1

9.30 Congrégation pour la Doctrine de la Foi (P.zza Sant'Uffizio) - groupe 2

11.30 Congrégation pour les Évêques (P.zza Pio XII, 10) - groupe 2

11.30 Congrégation pour la Doctrine de la Foi (P.zza Sant'Uffizio) - groupe 1

15.30 Tribunal de la Pénitencerie Apostolique (Piazza della Cancelleria, 1)

17.00 Congrégation pour l'Éducation Catholique (Piazza Pio XII, 3)

18.30 Secrétairerie d'État et Seconde Section (Relations avec les États)

Mercredi 11

9.00 Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements (Piazza Pio XII, 3)

10.30 Congrégation pour les Causes des Saints (Piazza Pio XII, 3)

10.30 Congrégation pour les Églises Orientales (Via Conciliazione, 34)

12.00 Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation (Via Concil., 5)

15.30 Commission Pontificale pour la Protec. des Mineurs (Villa Aurelia, Via Leone XIII, 459)

17.00 Dicastère pour la Communication (Via Conciliazione, 5)

Jeudi 12

9.00 Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie (P.zza San Calisto,16)

10.30 Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral (P.zza San Calisto,16)

12.00 Tribunal de la Rote Romaine (Piazza della Cancelleria, 1)

15.00 Congrégation pour le Clergé (Piazza Pio XII, 3)

17.30 Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique (Piazza Pio XII, 3)

18h30 Conférence Bioéthique Mgr d'Ornellas - Ambassade

Vendredi 13

Saint Georges, Fête Patronale du Saint-Père

Possibilité de travailler sur la Ratio

Samedi 14

9.30 Tribunal Suprême de la Signature Apostolique (Piazza della Cancelleria, 1)

Un pèlerinage dans les 4 basiliques majeures de Rome

Durant leur séjour à Rome, les évêques se rendront en pèlerinage dans les 4 basiliques majeures de Rome : Saint-Pierre, Saint-Jean de Latran, Saint-Paul-hors-les-murs et Sainte-Marie-Majeure.

Basilique Saint-Jean-de-Latran

La basilique Saint-Jean-de-Latran est placée sous le patronage de Saint Jean-Baptiste et est édifée sur le mont Latran. Cette basilique est la cathédrale de l'évêque de Rome, le Pape. Celui-ci prend possession de son siège d'évêque de Rome en y célébrant une messe peu après son élection.

Basilique Saint-Pierre

La basilique Saint-Pierre a été édifée sur la tombe du premier apôtre, Pierre.

C'est du haut des appartements pontificaux donnant sur la place du même nom que le Pape prononce l'angélus chaque dimanche devant des milliers de personnes.

Basilique Saint-Paul-hors-les-Murs

La basilique abrite la tombe de Saint Paul, décapité au bord du Tibre. Elle fut entièrement reconstruite au XIX siècle suite à un incendie. C'est ici que, le 25 janvier 1959, le pape Jean XXIII annonça la convocation du Concile Vatican II. Enfin, c'est dans cette basilique que s'ouvre solennellement, chaque année au jour de la Conversion de Saint Paul, le 25 janvier, la semaine de prière pour l'Unité des Chrétiens.

Basilique Sainte-Marie-Majeure

La basilique Sainte-Marie-Majeure se distingue par sa beauté. Elle domine la ville de Rome depuis près de seize siècles : temple marial par excellence et berceau de la civilisation artistique. Dès le début de son pontificat, Saint Jean-Paul II voulut qu'une lampe brûlât jour et nuit sous l'icône de la Salus populi Romani, en témoignage de sa grande dévotion pour la Vierge.